



Divorce français à modifier au portugál

Par **Ana chris**, le **20/03/2018** à **14:28**

Bonjour nous allons nous mariés le 21 juillet et je dois modifier sur mon acte de naissance le divorce avec mon ex mari avec qui nous avons fait cela en France en 1993.pour la mairie tout est bon sauf cette modification au Portugal. Alors que nous avons fait aucune démarche à l époque pour que ce soit notifié. La bonne blague c est que mon ex mari c est ré marié en France il y a 8 ans sans aucun soucis....mais la pour nous sa coïncé. Comment je dois faire??Je ne peux pas me déplacée au Portugal et le consulat...sans com...quelqu'un aurait il un contact qui pourrai nous aider à faire cette modification? Merci!!

Par **amajuris**, le **20/03/2018** à **19:42**

bonjour,
si je comprends bien, vous êtes portugaise et votre divorce prononcé en france, n'a jamais été transmis à l'état civil portugais.
en principe, c'est l'avocat qui transmet le divorce à l'état-civil concerné.
voyez avec l'état-civil portugais quel document il leur fait pour transcrire un divorce français.
salutations

Par **Ana chris**, le **20/03/2018** à **21:11**

Merci,je suis obligé de prendre un avocat?ou est ce que je peux faire le nécessaire toute seul?et j ai vraiment aucune idée de combien ça va me coûter. ...merci en tout cas!!